

RÈGLEMENT DU CONOURS DE DESSIN

« Dessine ta propre Butte du Lion »

Article 1 – Organisateur

Le **Domaine de la Bataille de Waterloo 1815**, situé Route du Lion 1815, 1420 Braine-l'Alleud, organise un concours de dessin à l'occasion des **200 ans de la Butte du Lion**.

Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Il est ouvert aux enfants âgés de **5 à 12 ans**, répartis en deux catégories :

- **Catégorie 1 : 5 à 8 ans**
- **Catégorie 2 : 9 à 12 ans**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement par le représentant légal de l'enfant participant.

Article 2 – Thème du concours

Le thème du concours est :

« Dessine la propre Butte du Lion »

Les enfants sont invités à imaginer et à dessiner **leur propre version de la Butte du Lion**.

La forme, l'apparence, l'environnement ou encore l'histoire imaginée autour de la Butte sont laissés à la libre imagination des participants.

Toutes les techniques de dessin sont autorisées : crayons de couleur, feutres, peinture, pastels, etc.

Le dessin doit être une création personnelle de l'enfant participant.

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert aux enfants :

- âgés de **5 à 8 ans** pour la première catégorie ;
- âgés de **9 à 12 ans** pour la deuxième catégorie.

Chaque enfant peut participer avec **un seul dessin**.

Le dessin doit être réalisé sur une feuille de format **A4**.

Afin de permettre l'identification du participant, les informations suivantes doivent être indiquées **au dos du dessin** :

- prénom et nom de l'enfant ;
- âge de l'enfant ;
- prénom et nom du représentant légal ;
- numéro de téléphone et adresse e-mail du représentant légal.

Ces informations sont nécessaires pour contacter les gagnants.

Article 4 – Dates et modalités de participation

Le concours débute le **23 septembre 2026**.

Les dessins doivent parvenir au Domaine de la Bataille de Waterloo 1815 **au plus tard le 1er novembre 2026 inclus**.

Deux possibilités sont proposées :

Dépôt sur place

Le dessin peut être déposé directement dans la boîte à l'accueil du Mémorial 1815

Envoi postal

Le dessin peut être envoyé à l'adresse suivante :

**Domaine de la Bataille de Waterloo 1815
Concours « Dessine ta propre Butte du Lion »
Route du Lion 1815
1420 Braine-l'Alleud
Belgique**

Les dessins envoyés par e-mail, sous forme de photographie, de scan ou de fichier numérique **ne seront pas acceptés**.

La participation est gratuite.

Les frais éventuels liés à l'envoi postal restent à la charge du participant.

Article 5 – Sélection des finalistes

Après la clôture des participations, le Domaine de la Bataille de Waterloo 1815 procédera à une sélection des dessins.

Le **8 novembre 2026, 20 dessins finalistes** seront sélectionnés :

- **11 dessins dans la catégorie 5–8 ans ;**
- **11 dessins dans la catégorie 9–12 ans.**

Dans chacune des catégories, le Domaine désignera parmi les 11 finalistes **un grand gagnant**.

Les **10 autres dessins finalistes** de chaque catégorie seront soumis au vote du public sur les réseaux sociaux du Domaine.

Au total, **4 gagnants seront désignés dans chacune des deux catégories, soit 8 gagnants au total**.

Article 6 – Vote du public

Les 10 dessins finalistes de chaque catégorie qui n'auront pas été désignés comme grand gagnant par le Domaine seront publiés sur les réseaux sociaux du Domaine de la Bataille de Waterloo 1815.

Le vote du public se déroulera du :

9 novembre au 22 novembre 2026 inclus.

Dans chacune des catégories :

- le dessin ayant obtenu **le plus grand nombre de votes** remportera le **2e prix** ;
- le dessin ayant obtenu **le deuxième plus grand nombre de votes** remportera le **3e prix**.
- le dessin ayant obtenu **le troisième plus grand nombre de votes** remportera le 3e prix.

Le grand gagnant désigné par le Domaine ne participera pas au vote du public.

Seuls les votes enregistrés sur les publications officielles du concours seront pris en compte.

Le Domaine se réserve le droit de supprimer ou de ne pas comptabiliser les votes qu'il estime frauduleux, artificiels ou obtenus par des moyens destinés à fausser les résultats.

Article 7 – Les lots

Chaque catégorie compte trois gagnants.

1er prix – Grand gagnant

Le grand gagnant de chaque catégorie sera choisi par le Domaine de la Bataille de Waterloo 1815.

Il remportera :

Une journée au Domaine de la Bataille de Waterloo 1815 avec sa classe, durant l'année académique 2026–2027.

Cette journée comprendra notamment :

- un **soldat en uniforme** toute la journée
- une **animation**
- une **collation**
- le **livre de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme illustré par Folon**

Les modalités pratiques de la journée seront définies avec l'établissement scolaire et le Domaine.

Le représentant légal du gagnant devra prendre contact avec le Domaine afin d'organiser la visite.

2e prix – Vote du public

Le deuxième gagnant de chaque catégorie remportera :

- **4 entrées pour sa famille au Domaine de la Bataille de Waterloo 1815**

Les entrées seront valables durant l'année académique **2026–2027**, selon les conditions et horaires d'ouverture du Domaine.

3e prix – Vote du public

Le troisième gagnant de chaque catégorie remportera :

- **Un bon d'achat d'une valeur de 25 € à utiliser dans la boutique du Domaine de la Bataille de Waterloo 1815.**

4e prix – Vote du public

Le quatrième gagnant de chaque catégorie remportera :

- **Une crêpe et un chocolat chaud au café restaurant le Bivouac.**

Article 8 – Annonce des gagnants

Les **8 gagnants** seront annoncés le **25 novembre 2026** sur les réseaux sociaux du Domaine de la Bataille de Waterloo 1815.

Les représentants légaux des gagnants seront également contactés directement par le Domaine afin de leur communiquer les modalités pratiques liées à leur lot.

Si un gagnant ne peut être contacté dans un délai raisonnable, le Domaine pourra procéder à la désignation d'un autre gagnant.

Article 9 – Exposition des dessins

Tous les dessins reçus dans le cadre du concours seront présentés dans une **exposition au sein du Mémorial 1815**.

L'exposition sera accessible au public jusqu'au **31 décembre 2026**.

En participant au concours, le représentant légal autorise le Domaine à présenter le dessin de l'enfant dans le cadre de cette exposition.

Article 10 – Publication et utilisation des dessins

Dans le cadre du concours et de la communication liée aux **200 ans de la Butte du Lion**, le représentant légal autorise le Domaine de la Bataille de Waterloo 1815 à reproduire et diffuser le dessin de l'enfant sur ses différents supports de communication, notamment :

- ses réseaux sociaux ;
- son site internet ;
- ses supports imprimés ;
- ses newsletters ;
- les supports liés à l'exposition au Mémorial 1815.

Cette autorisation est accordée uniquement dans le cadre de la communication du concours, de l'exposition et des activités du Domaine qui y sont liées.

Le prénom et l'âge de l'enfant pourront être associés à son dessin lors de sa publication. Le nom de famille ne sera pas communiqué publiquement.

Aucune rémunération ne sera due pour cette utilisation.

Article 11 – Données personnelles

Les données personnelles communiquées lors de la participation sont collectées uniquement afin de :

- gérer les participations ;
- identifier les participants ;
- contacter les gagnants ;
- organiser la remise des lots ;
- assurer la gestion du concours.

Les données ne seront pas utilisées à des fins commerciales étrangères au concours sans l'accord préalable du représentant légal.

Article 12 – Modification ou annulation du concours

Le Domaine de la Bataille de Waterloo 1815 se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de circonstances indépendantes de sa volonté.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée dans ce cadre.

Toute participation ne respectant pas les conditions du présent règlement pourra être considérée comme nulle.

Article 13 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le représentant légal de l'enfant.

Le règlement est disponible auprès du Domaine de la Bataille de Waterloo 1815.

Domaine de la Bataille de Waterloo 1815

Route du Lion 1815

1420 Braine-l'Alleud

Belgique